

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS

A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Une affaire mystérieuse.
La Catastrophe de Saint-Gervais.
Revue de la Mode.

LES JÉSUITES DE LYON

Il vient de se passer ici un petit événement qui, peut-être, sera très gros de conséquences. Le conseil académique vient de repousser une demande d'autorisation d'ouvrir une maison d'instruction — école ou collège.

Cette demande était faite par un monsieur quelconque — ce qui semble tout à fait inoffensif, — mais l'école qu'on demandait à ouvrir se trouvait — par hasard — mitoyenne avec le collège des jésuites de la rue Sainte-Hélène.

Il y avait même, entre les deux établissements, une porte de communication que les postulants avaient eu l'imprudence de laisser ouverte.

De sorte que, tout aussitôt, l'inspecteur académique s'était dit avec raison : « Cette nouvelle école va être, en réalité, une annexe de l'autre. » — Sur quoi il avait donné un avis défavorable.

Aussitôt, grand tapage chez les bons pères et leurs amis ; on discute, on plaide — on plaide par le ministère de M. Jacquier — et ces messieurs se récrient comme de beaux saints (je ne voudrais pas dire de beaux diables) en prétendant que ce n'est pas là une annexe, qu'il s'agit d'un établissement distinct et que, d'ailleurs, si on veut faire une deuxième visite des lieux, on trouvera la fameuse porte fermée et condamnée.

Ramené à ces proportions quelque peu mesquines, le débat devenait de l'ergotage, — et c'est ce qu'a bien compris le conseil académique auquel nous devons, aujourd'hui, décerner nos plus vifs éloges.

En effet, quelle est la situation ?

En vertu des décrets, les jésuites sont dissous. Ils n'ont plus le droit de se réunir corporativement — et, uniquement par compassion (le mot est original quand il s'agit de cette redoutable et puissante société), on leur a permis, — pour garder les immeubles qui leur appartiennent, de rester trois jésuites, au plus, dans chacune de leurs nombreuses maisons.

Il va sans dire qu'aussitôt, ces trois jésuites-là, se sont empressés soit de se munir tous les trois des diplômes nécessaires, soit de s'adjoindre des professeurs — non jésuites en apparence — munis des mêmes diplômes obligatoires, et d'ouvrir ainsi qu'ils en ont le droit strict des maisons d'éducation nouvelles où rien n'est changé des anciennes, — sinon que dans chacune d'elles, il n'y a plus que trois révérends pères jésuites.

Or, ces singuliers expulsés dont tous les collèges fonctionnent à peu près de la même façon que s'il n'y avait jamais eu aucun décret de promulgation, ces anodines victimes de la persécution républicaine trouvent que leur situation actuelle est encore trop gênante.

Et voici comment ils ont eu l'idée d'opérer pour l'améliorer un peu :

Contigu à leur collège de la rue Sainte-Hélène, un autre collège s'organise.

Dans celui-là aussi, on pourra mettre, — le moment venu, — trois jésuites : puis on ouvrira la porte de communication (celle qu'on offre de murer pour le

jour de la visite officielle) et, de la fusion discrète des deux collèges, résultera une communauté où six jésuites, au lieu de trois, donneront à la maison l'allure, la doctrine et l'enseignement qui font les bons petits cléricaux et les bons petits réactionnaires.

Le jour où ils auront fait décider juridiquement qu'une porte condamnée ne suffit pas à démontrer qu'une maison est l'annexe d'une autre, ils ont partie gagnée.

En effet, le lendemain, un troisième établissement, puis un quatrième viendront à la queue leu leu, s'installer à côté de la maison mère ; la rue Sainte-Hélène devient un sanctuaire et une forteresse : dans chaque annexe, trois jésuites ont le droit d'habiter et d'enseigner, — et de même qu'il n'y a que le premier pas qui coûte, — de même il n'y a, pour avoir gain de cause, que le premier jugement favorable à obtenir.

Malheureusement, comme je vous le disais tout à l'heure, le conseil académique ne s'est pas laissé prendre à ces casuistiques où les principaux intéressés sont, depuis si longtemps trop habiles.

Il a laissé de côté ces portes et ces murs mitoyens, et établissant en fait que les jésuites essayaient de tourner la loi qu'ils ne pouvaient braver en face (aveu qui, du reste, avait loyalement été fait par leur éloquent défenseur) le conseil a simplement tenu le raisonnement suivant :

Tourner la loi à laquelle tous les citoyens sont tenus d'obéir, c'est commettre un acte immoral.

Le conseil a le droit, pour cause d'immoralité, de s'opposer à l'ouverture d'une maison d'instruction, donc interdiction est faite, à n'importe quel prétexte, que ce soit, d'enseigner dans une maison mitoyenne avec le collège des jésuites de la rue Sainte-Hélène.

Les jésuites porteront sans doute l'affaire devant le conseil supérieur. Nous espérons fermement que l'arrêt du conseil académique sera confirmé, — nous espérons aussi qu'il deviendra dès lors un monument de la jurisprudence en cette matière, — et qu'il servira à faire respecter la loi par tous, — même par ceux qui sont hors la loi — quoiqu'il n'y paraisse guère.

Paul BERTINAY.

La Politique

Ce n'est pas vainement que les mineurs de Carmaux attendaient la rentrée des Chambres. Leur patience, leur ténacité, ont déjà produit cet important, cet immense résultat que, pour la première fois, la Compagnie, par la voix du baron Reille, a daigné faire une concession qui ne fût pas une mystification.

Emu, en effet, de l'attitude d'une chambre qui se plaçait, comme c'était son droit et son devoir, sur le terrain constitutionnel, c'est-à-dire qui ne voulait voir dans cette déplorable affaire que l'outrage formel fait au principe du suffrage universel, M. Reille a déclaré que décidément il acceptait l'arbitrage.

Sa parole, a-t-il ajouté, engage son conseil d'administration. De cela, nous ne doutons pas, nous savons en effet que ce haut personnage du parti bonapartiste commande en maître ou à peu près dans la Société de Carmaux — de même qu'il voulait commander dans la population ouvrière de cet arrondissement.

L'arbitrage aura donc lieu, car nous sommes persuadés d'avance que les ouvriers l'accepteront, — et certainement il en résultera une solution honorable et acceptable pour tout le monde.

La leçon aura donc été profitable, — et quand une féodalité financière quelconque entreprendra de s'insurger contre un droit national elle saura que de telles fantaisies ne réussissent pas toujours et qu'il y a encore, dans notre pays, quelque chose de plus fort que les millions : la loi.

D'ailleurs, dès que le principe de l'arbitrage a été accepté par M. Reille, tous les ordres du jour ont été retirés : sur cette question-là, on voulait bien lutter résolument pour la cause du suffrage universel, mais ce n'est pas là-dessus que féroce et quand même on voulait renverser un ministère qui avait fait preuve d'indécision plutôt que d'hostilité.

M. Loubet — qui sera vraisemblablement l'arbitre accepté par tous — est donc encore ministre pour quelque temps, — tout au moins jusqu'au jour de la discussion des traités avec la Suisse.

Ah ! dame, ce jour-là, c'est de terribles adversaires qu'il aura affaire : aux amis de M. Méline, — et ils ont déjà montré qu'ils étaient aussi résolus que nombreux, ceux-là.

JEAN-CLAUDE.

AU DAHOMEY

DÉPÊCHE DU COLONEL DODDS

Nouvelles Victoires

Paris, 19 octobre.

Le ministre de la marine a reçu, à minuit, la dépêche suivante du colonel Dodds :

Akba, 17 octobre.

Nous avons continué notre marche en avant les 13, 14 et 15 octobre.

Le 13, après avoir tourné par le Nord une position ennemie à cheval sur la route nous avons occupé un camp important, précipitamment évacué par les Dahoméens.

Le 14, notre bivouac porté au nord du village de Kato est attaqué par l'ennemi qui est repoussé.

Le 15, deux attaques successives de l'ennemi sont repoussées ; à la seconde, les Dahoméens pris entre deux feux croisés ont été rejetés avec des pertes considérables.

De notre côté, nous avons perdu dans divers combats des journées des 13, 14 et 15 octobre 18 tués, dont un officier et 35 blessés, dont six officiers.

Le 16, nous avons établi notre bivouac à l'est d'Akba. Dès que j'aurai achevé notre ravitaillement en vivres et en munitions, j'attaquerai la ligne de la rivière de Kato, qui protège les forces dahoméennes successivement battues en ces jours derniers, et avec lesquelles la garde particulière de Behanzin est actuellement campée.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

LA MISSION FRANÇAISE AU MAROC

Tanger, 19 octobre.

On reçoit des nouvelles très satisfaisantes de la mission française à Fez. Le sultan a fait droit à toutes les réclamations de M. D'Aubigny et a consenti à signer un accord

commercial à des conditions particulièrement favorables au commerce français.

TROIS CARDINAUX FRANÇAIS

Londres, 19 octobre.

Selon le correspondant du *Daily Chronicle* à Rome, il est probable que le pape créera, dans le prochain consistoire, trois cardinaux français, qui n'ont n'y ait que deux chapeaux actuellement disponibles en France.

LA SANTÉ DE M. DE BISMARCK

On mande de Berlin au *Figaro* :

J'apprends de bonne source que la santé de M. de Bismarck n'est pas bonne. Le vieil homme souffre d'une névralgie aiguë compliquée d'un accès de faiblesse. Depuis la mort de M. Lothar Bucher, M. de Bismarck est tombé dans une tristesse profonde.

Nouvelles Militaires

Paris, 19 octobre.

Parmi les futurs généraux de division qui seront promus en décembre, on peut citer, dès à présent, les généraux Hartung, Favrot, de Kerbrech et de Kermartin.

On nous télégraphie de Toulon : En quittant le commandement de l'escadre de réserve et en prenant le commandement en chef de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée occidentale et du Levant, le vice-amiral Vignes a adressé aux officiers et aux équipages les deux ordres du jour suivants :

« Officiers, officiers-maritimes et marins de l'escadre de réserve. Le gouvernement, après avoir songé à l'organisation et le commandement de l'escadre de réserve, m'appelle au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée. Ce témoignage de confiance me rend d'autant plus fier que je ne me sépare pas des états-majors et des équipages dont le dévouement sans limite m'a permis d'obtenir dans l'escadre de réserve des résultats auxquels pleine justice a été rendue.

« Remettant cette escadre au vaillant officier qui vient d'être placé à sa tête, j'adresse à tous ceux qui la montent, le témoignage de ma satisfaction ; je les remercie en même temps de leur concours qui a rendu ma tâche facile ; ce qu'ils ont déjà fait me permet de donner à mon successeur l'assurance que dans la situation nouvelle où l'escadre vient d'être placée, elle restera fidèle aux traditions qui font l'honneur de notre marine, et qui lui donnent droit à la confiance du pays.

Je suivrai avec la même intérêt que par le passé les progrès qu'elle continuera à faire, pour rivaliser avec l'escadre active dont elle est destinée à appuyer l'action et à assurer le succès.

« Officiers, officiers-maritimes et marins de l'escadre active. Je sais et par le témoignage éminent de l'officier général auquel je succède, et par la part que j'ai prise dans vos manœuvres, ce qu'on peut attendre de vous ; aussi, bien que pénétré de l'importance de la tâche qui m'est dévolue, est-ce avec toute confiance que je viens me placer à votre tête.

« Je n'ai pas besoin de vous demander votre concours ; je le sais acquis d'avance à tous ceux qui n'ont en vue que la grandeur et la sécurité de notre chère patrie.

« Tout à l'accomplissement du devoir que nous avons à remplir envers elle, nous travaillerons ensemble à maintenir l'escadre à la hauteur de ce que le pays et le gouvernement de la République attendent d'elle. Comptez sur moi, comme je compte sur vous.

« En route de Toulon, à bord du *Formidable*, le 18 octobre 1892.

« Le vice-amiral VIGNES. »

UN LIVRE JAUNE

Paris, 19 octobre.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, vient de faire distribuer aux membres du Parlement un *Livre jaune* sur l'application du nouveau tarif des douanes et sur les négociations engagées avec les diverses puissances d'Europe et d'Amérique au sujet de ce tarif.

La Convention Franco-Suisse

Le mouvement provoqué par M. Méline, président de la commission des douanes, contre la convention passée avec la Suisse, donne un intérêt particulier aux documents publiés dans le nouveau *Livre jaune* au sujet de cette convention.

Il résulte de ces documents que la Suisse a réclamé de la France, au début même des négociations, des modifications pour les articles de notre tarif minimum sur les droits applicables au bétail d'élevage, aux produits

de l'industrie laitière, à certains bois, aux broderies, à l'horlogerie et aux tissus de soie.

La convention intervenue modifie, on le sait, au profit de la Suisse, environ une cinquantaine de numéros de notre tarif minimum.

En annonçant au ministre de Suisse à Paris que le gouvernement saisi les Chambres, dès l'ouverture de la session, d'un projet portant approbation de ces modifications, ainsi que de la convention littéraire et de l'arrangement par lequel la France et la Suisse s'accordent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée, le ministre des affaires étrangères constate que dans la pensée du gouvernement helvétique, ces deux arrangements et les réductions de droits que le gouvernement français doit recommander aux Chambres forment un tout indivisible.

M. Ribot fait observer toutefois au ministre de Suisse qu'il paraît dangereux de poser ainsi la question.

Sans aucun doute, ajoute-t-il, le gouvernement français se considère comme engagé par le seul dépôt d'un projet de loi à faire loyalement tout ce qui dépendra de lui pour assurer le succès. Les arguments, d'ailleurs, ne lui feront pas défaut. Il en trouvera de décisifs, non seulement dans l'examen des articles eux-mêmes du projet de loi, mais aussi dans les considérations générales qui se rapportent à l'ensemble des relations des deux pays.

Mais le moyen le plus efficace d'obtenir le vote des Chambres ne nous paraît pas être de leur dire que ce vote a été, en quelque sorte, escompté d'avance sur tous les points, qu'elles n'ont, en fait, qu'à accepter ou à rejeter en bloc des propositions dont quelques-unes au moins peuvent donner lieu à de vives discussions.

Ainsi se trouvent confirmés des renseignements que nous avons déjà donnés sur l'attitude que prendra le cabinet dans la discussion de la convention franco-suisse.

Les négociations avec l'Espagne

En ce qui concerne l'Espagne, un document du nouveau *Livre jaune* constate que le gouvernement espagnol, par une note communiquée à M. Ribot le 24 septembre dernier, se déclarait disposé à poursuivre avec la France des négociations commerciales afin d'arriver à un accord plus permanent et plus favorable aux intérêts des deux pays.

Il résulte de la lecture des documents publiés au sujet des pourparlers précédemment engagés avec l'Espagne qu'il n'y a aucun moment où le gouvernement français ne lui ait offert de réduire les droits prévus pour les vins, au tarif minimum.

LA SÉANCE D'HIER ET LA PRESSE

Paris, 19 octobre.

Les journaux de Paris constatent presque tous avec satisfaction le résultat de la séance d'hier.

M. Ranc dit dans le *Paris* : « C'est une heureuse séance et une heureuse journée. » La *France* est surtout satisfaite de ce qu'on va se décider à voter la loi sur l'arbitrage.

Le *National* exprime le même sentiment et ajoute : « Ce sera la plus importante et la plus précieuse de ces lois économiques et sociales que nous devons déjà à la Chambre et qui constitueront peu à peu la charte du travail. »

Le *Jour* dit de son côté : « L'arbitrage apaisera toutes les colères et dissipera toutes les équivoques, et s'il y a d'autres graves, il n'y aura plus d'hommes politiques en état de vagabonder dans le pays pour aller les exploiter. »

La *Liberté*, moins enthousiaste, dit simplement : « L'arbitrage est un facteur pacifique, qui, par moments, peut être utile. Essayons-en. L'avenir dira ce qu'il vaut. »

Le *Temps* a encore moins de confiance, quoique très satisfait de la séance.

« Il ne faut pas, dit-il, se faire illusion, nous avons plus besoin de mœurs que de lois ; il faut que patrons et ouvriers apprennent à se regarder non comme ennemis mais comme associés naturels. L'intervention des éléments politiques ou plutôt politiques qui est aujourd'hui de règle, est par malheur grand obstacle à cette entente cordiale. Raison de plus, nous l'avons dit cent fois, pour que des compagnies plus capables, peut-être, de réfléchir, arrangent elles-mêmes leurs affaires, avant qu'elles soient dérangées par d'autres. »

LA FIN D'UNE LÉGENDE

Après le jour si désiré et si impatiemment attendu de la victoire définitive du colonel Dodds, après son triomphe sur des forces plus redoutables qu'on ne l'avait cru, la légende des invincibles amazones du Dahomey aura, sur la côte d'Afrique, perdu tout son prestige.

Elles ont été assurément redoutables, pendant les combats qui ont été livrés, et, si brèves que soient ces dépêches, on a vu d'elles des traits d'un singulier courage, mais c'en est fait de leur renommée de guerrières auxquelles il était impossible de résister.

On a beaucoup parlé des amazones depuis cette expédition : on a toutefois raconté, sur elles, beaucoup de choses imaginaires ou trop anciennes. Ainsi, assurait-on qu'elles étaient vouées, sous les peines les plus redoutables, au célibat. Or, au contraire, le roi Behanzin récompensait souvent ses guerrières les plus vaillantes en leur donnant une amazone pour épouse.

Un ancien médecin de marine, le docteur Vigné d'Octon, a vu de près les amazones, alors que nous étions seulement « en difficultés » avec Behanzin, et il vient de donner de très curieux détails sur leur organisation militaire.

A l'heure où paraissent ces lignes, ce corps, dont le roi nègre était si fier, n'est peut-être plus qu'une bande décadente et réduite à l'impuissance, incapable, désormais, de se reformer.

Il aura eu, toutefois, une longue existence. Sa composition était l'objet de grands soins, et c'était dès l'âge de dix ans qu'on recrutait les guerrières qui devaient faire partie de ces bataillons féminins. Toutes appartenaient à la tribu des « Djedjis », la plus belliqueuse parmi celles qui formaient le royaume.

Le docteur Vigné d'Octon assista un jour, entre Abomey et Kana, à une revue des Amazones. C'était quelque chose comme leurs « grandes manœuvres ».

Elles défilèrent d'abord en très bon ordre, précédées d'une musique qui ne pouvait paraître qu'un effroyable charivari à des oreilles européennes, musique composée uniquement de tambours et de trompes.

Elles avaient un air suffisamment farouche avec leur toque ornée d'une dent de requin, les tatouages de leurs joues et de leurs bras, leur pantalon écarlate et la faux qu'elles brandissaient.

En passant devant le roi, qui fumait gravement sa pipe, entouré de ses dignitaires, elles entonnèrent un chant guerrier à sa louange : ce chant exaltait l'origine illustre du roi qui était qualifié pompeusement de « fils du requin » et de « cousin du léopard ». C'étaient là des titres assez flatteurs — en pays noir !

Les amazones formaient, dans l'armée, une légion à part, ne relevant que du généralissime, le « mingan ».

Sur un signe de celui-ci, elles s'arrêtèrent brusquement, en frappant dans la paume de leurs mains, puis, avec précision, elles se divisèrent en deux groupes, qui « prirent leur distance » et fondèrent l'un sur l'autre en poussant des hurlements.

Ce fut, des deux côtés, une charge furieuse. Elles y mettaient tant d'animation qu'on eût pu croire qu'il s'agissait d'un combat réel. Mais, sur un autre signe du « mingan », elles se prosternèrent subitement devant Behanzin, la lance couchée et la main gauche appliquée sur la nuque.

Behanzin fut satisfait, sans doute, de cet accord dans le mouvement, car il daigna ordonner une distribution de taña.

Des esclaves leur tendaient une gourde, mais les « cabécères » (les chefs) empêchaient que ces « troupières » ne fissent trop honneur à la brûlante liqueur. Ils appliquaient sans façon, sur le front des buveuses trop empressées un bon coup de bâton.

Un moment de repos leur ayant été accordé, les amazones recommencèrent leurs manœuvres.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

20 octobre

22

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Cette clef ouvrait non-seulement la porte du jardin, mais encore celle du pavillon. Or, très souvent, le soir, vers minuit, quand ce tranquille quartier de la rue de la Pépinière et des environs devenait désert, deux hommes se glissaient sans bruit dans la rue de Laborde.

L'un introduisait une clef dans la serrure, ouvrait la petite porte du jardin ; l'autre demeurait dans la rue à faire le guet.

Le premier se dirigeait, en suivant la charnière, vers le pavillon, pénétrait à l'intérieur et montait d'un pas juvénile l'escalier qui conduisait au premier étage, c'est-à-dire à l'appartement de madame Malassiss.

Presque toujours il en ressortait au bout d'une heure et retrouvait son compagnon dans la rue.

Ce compagnon, c'était le valet de chambre

de M. le duc de Château-Mailly, le même qui s'était fait chasser la veille au matin et avait, par mégarde, emporté la clef du jardin.

Madame Malassiss trouva en rentrant chez elle son nouveau domestique conversant paisiblement avec sa camériste.

Or, ce maître-jacques n'était autre que l'homme à visage étrange et dur, à stature athlétique, à épaules carrées, dont le regard semblait trahir les passions brutales, et que nous avons vu à la réunion des Valets de Cœur, présidée par Rocambole.

Comment cet homme à physionomie repoussante était-il parvenu à plaire à madame Malassiss ? Grâce à une simple lettre de recommandation procurée par Rocambole et signée de l'un des noms les plus redoutables du faubourg Saint-Germain.

La marquise de... recommandait chaudement le sieur Aventure, qui était demeuré dix ans chez elle comme cocher et n'en sortait que parce qu'il était atteint d'un commencement d'ophtalmie qui ne lui permettait plus de conduire sûrement une voiture.

La prétendue marquise attribuait le visage peu avenant de son protégé à une maladie horrible dont il avait été victime durant sa jeunesse et qui avait laissé la physionomie d'un bandit au plus honnête homme du monde.

Outre que cette lettre était très chaude, madame Malassiss avait été touchée par la modicité des prétentions de maître Aventure, qui ne demandait que six cents francs de gage, la nourriture et le logement.

Donc, elle avait pris Aventure, qui était entré en fonctions le matin même. D'ailleurs, et en dépit de sa laideur, le gros homme avait bien meilleure façon dans sa livrée bleue à retroussis écarlate que, deux jours auparavant, avec son habit noir, son gilet blanc et ses breloques en chrysocale.

La veuve le congédia en lui disant qu'il

pouvait aller se reposer et elle rentra dans sa chambre à coucher, où l'attendait un grand feu.

Vite ! dit-elle à sa camériste en se jetant dans un grand fauteuil et se débarrassant de sa robe de bal, cache-moi une malle, des cartons, plus tout cela au milieu de la chambre et entasse-y quelques chiffons à la hâte.

— Madame va faire un voyage ? demanda la femme de chambre étonnée de cet ordre.

— Non, mais je feins de partir.

La soubrette était rouée, elle regarda sa maîtresse d'un air fin :

— Madame attend M. le duc ? demanda-t-elle.

— Oui, répondit la veuve. Maintenant, c'est lui qui veut m'épouser.

— Et madame ne veut plus ?

— Justement.

Alors, dit tranquillement la soubrette, je vais faire mon paquet, car je crois que je coucherai un de ces soirs à l'hôtel de Château-Mailly.

C'est probable, murmura madame Malassiss, qui, on le voit, avait fait sa confidence de sa femme de chambre, justifiant ainsi ce proverbe que « la vertu est de toutes les classes, comme le vice, que la femme du meilleur monde peut faillir, mais que celle qui se confie à une servante est toujours une femme commune. »

La soubrette exécuta les ordres de sa maîtresse et entassa à la hâte quelques vêtements dans une malle, quelques dentelles dans un carton, et rangea deux chapeaux dans leur boîte.

Et la veuve, qui n'avait pas de secrets pour sa camériste, lui raconta de point en point ce qui s'était passé entre elle et le duc, depuis leur départ de l'hôtel Van-Hop.

La camériste, pour répondre à l'honneur d'une semblable confiance, écouta gravement sa maîtresse jusqu'au bout, et finit par émettre cet avis :

— Je ne me permettra point de donner

</

Cette fois, on les disposa en ligne, et on les jeta à l'assaut de cactus, d'aloès, de figuiers de Barbarie, qui étaient censés représenter une forteresse à prendre.

Elles poussèrent leur cri de guerre : « Aou, hou, kini ! » et elle se ruèrent sur ces buissons épineux, s'y meurtrissant, ruisselant bientôt de sang, mais pénétrant, malgré tout, dans ces fourrés hérissés de défenses naturelles redoutables.

Les trompes et les tambours, pendant ce temps, faisaient rage. Il fallut que le signal fut répété plusieurs fois pour qu'elles se décidassent à la retraite.

On voit que c'étaient là des manœuvres sérieuses, les soumettant à un énergique entraînement.

Malgré les fusils dont elles ont été armées, remplaçant la lance trop primitive, les amazones, qui n'avaient jamais reculé, ont dû céder le terrain à nos soldats. Si bien qu'elles aient défendu le rôle « fils du requin et cousin du léopard », elles ont été vaincues. C'est avec un soupir de délivrance que les peuplades voisines, qui eurent tant à souffrir d'elles, auront appris leur défaite. Nos vaillants troupiers auront mis fin à leur redoutable légende.

Autour du Parlement

Paris, 19 octobre.

Les Municipalités socialistes

Nous avons dit hier que M. Fresneau comptait interpellier le président du conseil, ministre de l'intérieur, sur l'attitude que, compte rendu le gouvernement à l'égard des municipalités socialistes qui veulent constituer entre elles une fédération.

La date de cette interpellation sera fixée à la séance de demain.

M. Fresneau a l'intention de faire remarquer que, d'une part, le congrès de Saint-Ouen, de l'autre, l'institution en comité permanent en vue d'une fédération municipale de Saint-Denis et de Saint-Ouen et cette fédération même constituent des violations de la loi municipale et dénotent à ses yeux un état d'esprit révolutionnaire plein de périls.

Il demandera au président du conseil s'il compte maintenir en fonctions les municipalités qui ont commis ces actes illégaux.

La Guerre au Dahomey

Paris, 19 octobre.

On lit dans le Journal des Débats :

« On a reçu mardi soir à Paris un télégramme de Porto-Novo disant que, d'après les bruits qui circulent, le colonel Dodds aurait eu un engagement avec les Dahoméens près de Kolapa, à quelques kilomètres de Kana ; toutefois, le télégramme ajoute qu'on n'a pas de nouvelles directes du colonel. »

LA MORT DU LIEUTENANT QUIQUEREZ

Paris, 19 octobre.

Un de nos confrères a interviewé M. le général de Kermartin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, qui fut chargé par le ministre de confronter le porte-parole des accusateurs de M. de Segonzac et l'accusé. Voici le passage le plus important de cette interview :

— Voici, me dit le général de Kermartin, résumé aussi exactement que possible, le récit d'un soldat, la révélation absolue : Il est vrai que les dépêches envoyées par moi et la narration publiée par la Revue sont inexactes en ce qui concerne la mort du lieutenant Quiquerez.

Mon malheureux camarade s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Il a agi sous l'empire d'un accès de folie alcoolique.

J'ai commis une faute, je l'avoue, en ne déclarant pas la vérité, tout au moins à mes chefs à qui je la devais. C'était de ma part une grosse imprudence, et je la regrette d'autant plus qu'elle fait la base et la vraisemblance des accusations de ceux-là mêmes par qui j'ai été condamné.

— Tenez, vous cette déclaration pour sincère et véridique ? avons-nous demandé au général de Kermartin.

— Oui, car elle émane d'un soldat dont le passé est absolument sans tache, qui a été concorde parfaitement, autant que j'en ai pu juger, avec les constatations faites sur les lieux mêmes du drame.

On s'est appuyé, pour nier la possibilité du suicide, sur la direction de la blessure. M. de Segonzac répond que M. Quiquerez avait reçu une blessure qui le forçait à tenir la main droite en écharpe et qu'il a dû tenir son revolver de la main gauche. C'est fort vraisemblable.

On a prétendu qu'il existait un désaccord entre les deux officiers, sur la direction à donner au voyage. Mais ils étaient indépendants l'un de l'autre.

M. Quiquerez aurait été frappé la nuit dans la paillette où couchait toute la mission. Or, M. de Segonzac couchait à l'extrémité opposée de cette paillette.

En résumé, je tiens pour absurde toute cette histoire d'assassinat. Toutefois, il faut pour l'honneur de M. de Segonzac, pour l'honneur de l'armée, que cette absurdité soit bien démontrée.

Il a lui-même demandé que l'enquête soit poursuivie avec minutie sur les lieux mêmes, qu'on interroge les gens de l'escorte, les indigènes, les missionnaires, tous les témoins possibles.

Ce sera fait par les soins du ministère de la marine.

Paris, 19 octobre.

Le ministère de la marine, dans le but de ne plus laisser subsister aucun doute sur les circonstances de la mort du lieutenant Quiquerez, a prescrit d'ouvrir immédiatement une instruction judiciaire à son sujet.

A Carmaux

Carmaux, 19 octobre.

M. Baudin est arrivé à 11 heures 1/2, il a déclaré qu'avant de se prononcer auprès des grévistes sur l'attitude à prendre, il attendrait la décision du conseil d'administration des mines.

Pour les Grévistes

Paris, 19 octobre.

Le conseil municipal de Paris a voté aujourd'hui 10,000 fr. pour les grévistes de Carmaux et a adopté un vœu rela-

mant la reprise par l'Etat de toutes les concessions minières.

Une Réunion

Carmaux, 19 octobre.

Le comité de la grève s'est réuni cette après-midi, à deux heures et demie, dans le local de la chambre syndicale.

MM. Baudin et Duc-Quercy assistaient à la réunion.

Le comité a décidé, puisque le baron Reille est monté hier à la tribune de la Chambre pour dire qu'il acceptait l'arbitrage, d'attendre les propositions qui lui seront faites par le conseil d'administration de la Compagnie dans la réunion des grévistes qui sera tenue ce soir.

Cette réunion sera exclusivement privée ; seuls, les mineurs y assisteront, ni leurs femmes, ni les verriers n'y seront admis.

Le mineur Birles, condamné à quinze jours de prison par le tribunal d'Albi, et dont la peine est expirée, arrivera ce soir. Il sera reçu par les mineurs de la chambre syndicale.

Interrogé sur ses intentions, Calvi-gnac a déclaré qu'il estimait que la question qui est en jeu ne lui était pas personnelle, que c'est le principe du respect du suffrage universel qui est en cause. Il se conformera donc à la décision que pourra prendre ultérieurement le comité de la grève.

Réponse de la Compagnie

Paris, 19 octobre.

Le baron Reille s'est rendu à 5 h. 1/2, au ministère de l'intérieur, où il a fait part officiellement à M. Loubet de la décision du conseil d'administration de la compagnie de Carmaux, de le choisir comme arbitre dans le différend avec ses ouvriers.

Dépêches Diverses

CURÉ ASSASSINÉ

Ajaccio, 19 octobre.

Hier, le curé de Mazzola a été assassiné à la porte de son presbytère par le nommé Jean Semeddi, menuisier, qui lui a tiré deux coups de pistolet dans l'abdomen.

On ignore, jusqu'à présent, les motifs du crime. Le meurtrier est en fuite.

LA FIN D'UN ANCIEN LIEUTENANT

Angers, 19 octobre.

Dimanche, on trouvait à Andigné, sous un hangar, le cadavre d'un mendiant qui portait au front une blessure qu'il s'était faite en tombant sur une pierre en saillie.

Des papiers ont établi l'identité de cet homme. C'est un ancien lieutenant du 12^e bataillon de chasseurs à pied à Grenoble, nommé La Barthe, décoré de la médaille militaire en 1871. Il était devenu raccommodeur de vaiselle. Comment était-il tombé dans un pareil dénûment ? On ne sait.

Depuis plusieurs années, il voyageait toujours seul et était connu des autres vagabonds sous le nom de « Noble ». Il ne fréquentait pas les carabiers.

On a trouvé sur lui une somme de 3 fr. 70 c.

Le lieutenant La Barthe était né le 3 juin 1848 à Vingthanais, dans l'Orne.

LA NEIGE

Troyes, 19 octobre.

La neige est tombée ce matin à gros flocons à Balnot-sur-Loignes, arrondissement de Bar-sur-Seine.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Paris, 19 octobre.

Un événement sur lequel plane un certain mystère s'est passé hier sur la ligne de Lyon. A onze heures trente-cinq, le rapide numéro 2, venant de Marseille, entré en gare à Paris. Les employés, en époussetant un wagon, ont constaté, dans un compartiment, qu'un des coussins avait été retourné et était maculé de sang. Ensuite ils ont trouvé sous la banquette une balle de revolver.

Le commissaire de surveillance administrative a procédé à une enquête, et il a appris de l'employé chargé de la réception des billets qu'un voyageur ayant le visage caché par un large foulard rouge de sang lui avait remis un ticket et demandé de l'accompagner jusqu'à une voiture.

« Je viens d'avoir, lui avait-il confié, une forte hémorragie nasale, et je crains que mes forces ne m'abandonnent. »

L'employé, accédant à ce désir, l'avait conduit à la station et l'avait aidé à monter en voiture. L'inconnu avait donné cette adresse au cocher : avenue Saint-Mandé.

Cette indication a permis de retrouver, à la consigne, les bagages laissés par le voyageur et, par suite, l'identité de ce dernier. C'est un riche propriétaire, M. B..., habitant avenue de Saint-Mandé.

M. B... a-t-il été victime d'une agression pendant la marche du train, ou a-t-il tenté de se suicider ? Tout semble indiquer qu'il a dû attenter à ses jours. L'employé qui l'a aidé à monter en fiacre affirme que le sang qui souillait les vêtements de M. B... ne coulait pas du nez, mais bien d'une blessure ronde à la joue droite.

M. B... n'a pas encore été interrogé.

Revue de la Mode

Les tissus nouveaux en lainage rentrent tous dans le genre connu, on est aux laines épaisses et moelleuses, et les chevilles, les zibelines poilues, les velours de laine seront employés pour composer les costumes de style Empire à tailles courtes et à longues jupes découvrant le pied devant. Le sort en est jeté, c'est bien pour ces modes du commencement du siècle que nos couturiers travaillent, et que cela nous plaise ou non, toutes avant peu nous aurons adopté cette unique nouveauté des Grecques et dans laquelle nous aurons été trouvés charmantes, toutes comme vous le serez vous-mêmes, Mesdames ; car le goût et la grâce sont de tous les temps.

La saison ramène aussi les soirées superbes, et nous avons sous les yeux des armures, des brocarts, des pékinés et des velours qui montrent la supériorité de nos fabrications françaises. Tous ces tissus sont de merveilleuses, et si nos couturiers font de jolies choses, il faut avouer que les éléments dont ils disposent sont de nature à leur valoir leur talent.

La fourrure est plus en faveur que jamais, et l'on garnira les costumes de bandes de loutre, d'astrakan, de lyax. Mais le succès sera toujours pour les jaquettes, et les belles nappes d'astrakan et de loutre font des accessoires de toilettes d'une élégance que rien ne peut égaler.

En cette saison encore, les petits jupons sont de haute fantaisie, mais il s'en fait en surah noir doublé d'une légère flanelle que l'on garnit de deux ou trois volants brodés d'un feston bien découpé. C'est très pratique en même temps qu'élégant. C'est le vrai jupon d'hiver d'une femme sérieuse.

La forme Empire dont toutes les couturières raffolent qu'elles nous offrent comme une charmante primeur, l'est, en effet, pour les femmes jeunes, grandes et bien faites. Mais cette taille sous les bras relevant la poitrine, et ces manches aux ballons volumineux vent faire le désespoir des personnes petites et avant de l'empoument.

L'insistance donc près de ces dernières pour leur rappeler le soin méticuleux qu'elles doivent apporter à la composition de leur toilette parce que celle-ci peut devenir facilement ridicule, si on se laisse aller à une coquetterie mal entendue ; c'est-à-dire si l'on veut être habillée à la dernière mode, sans songer que la nature le défend.

Les petites vestes flottantes devant sont ce qui va le mieux aux personnes fortes, les vestes collantes avec gilet, boutonnées au cou et s'écartant dans le bas, sont les corsages qui leur siéent le plus. Il ne faut pas perdre de vue qu'elles ont tout avantage à noyer les contours au lieu de les dessiner. Un corsage très ajusté fait ressortir les hanches, étale les lignes qu'on aurait intérêt à dissimuler.

Il en est de même des larges rayures et des carreaux. Les grands dessins grossissent, et l'on doit autant que possible, lorsqu'on est affligée d'un embonpoint excessif, s'habiller avec des étoffes unies de nuances sombres. Ces petits détails, qui sont une affaire de goût et de bon sens, ne doivent pas être négligés.

Il n'y a pour ainsi dire pas de style dans nos coiffures et c'est la fantaisie qui domine dans les formes et le gracieux chiffonnage que les modes exposent chaque jour à notre admiration. Tout ce qu'elles créent est coquet et seyant, que peut-on leur demander de plus ? Pour le théâtre ou une cérémonie quelconque, elles font de petites merveilles de couleur claire. Un chiffonné de velours, un bout de dentelle, un joli bouquet de roses des quatre saisons, rehaussé par une explosion de fines aigrettes tremblant au moindre souffle, ou bien une belle fantaisie d'oiseau au merveilleux plumage formant diadème sur le devant d'une petite capote, et étendant les ailes de façon à la couvrir toute. Derrière un fond en dentelle, en broderie de prix ou en velours ciselé, avec deux petites brides retenues de côté par des épingles d'or ; c'est tout ce qui plaît à la Parisienne, qui aime par-dessus tout le genre sobre et distingué.

Ce caprice de la mode en faveur du style du premier Empire a donné lieu à des créations nouvelles dont voici quelques détails : Une robe en soie molle, prune de Monsieur (sorte de rouge violâtre). Jupe ronde à petits plis rapprochés. Corsage à la Genlis avec manches bouffantes du haut. Collette en dentelle mêlée du ruban comble, haute ceinture en velours même ton, sac automne sur le côté.

Puis une robe en velours vert émeraude de forme polonoise, à la Marie-Louise, entièrement ouverte sur un devant ruisselant de dentelle, larges boutons Empire attachant la polonoise, manche formée d'un bouffant au-dessus du coude, et d'une longue manche plate.

Une très jolie robe de dîner est en belle soie brochée foncé vert d'été, semée de fleurettes roses. Corsage à haute ceinture en satin vert printemps, une sorte de corset qui passe sous la poitrine et prend les hanches. Rien de plus gracieux pour une taille mince. Le haut du corsage est décollé avec demi-manches bouffantes, enroulées de satin vert printemps.

À côté de toutes ces élégances pleines d'avenir, citons un costume simple qui aura le don de plaire à toutes les femmes, il se compose d'une jupe en laine épaisse et souple gris d'acier avec corsage jaquette ouverte sur un plastron en belle faille même ton, criblé de broderie. Chapeau en feutre gris orné de deux ailes de mouette.

Pour costumes d'automne, nous voyons reparaître le velours russe ombré, les lainages pointillés et les écossais sont plus en faveur que jamais. Le grand carreau en biais aura le pas sur les rayures, et le velours du Nord, le velours miroir en toutes teintes, formeront les garnitures principales de nos plus jolies toilettes.

Les jupes continuent à être collantes, et la jupe fourreau formant tunique et taille d'une seule pièce avec le corset, est de dernière nouveauté ; on y ajoute le ballon dans le haut de la manche, et on dispose avec le plus de goût possible l'arrangement de ces bouffants, car une manche bien posée, bien faite, prête un caractère original au corsage et lui donne une allure élégante.

Les jaquettes pareilles au costume et les vertugadins à basques à pans coupés sont, ainsi que les complets tailleurs, toujours recherchés par la mode.

Voici les noms des tissus nouveaux employés cette saison par les grandes couturières. En lainage, les zibelines unies, les bures, les chevilles entièrement décaties, se combinant avec les croisés écossais en belle popeline d'Irlande, les draps mélangés à côtes droites, les épinglées laine et soie, les lainages à rayures chenille ; et en soieries, les velours à rayures soie cannelées, les velours soie glacés mille raies.

MOUSSELINÉ.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Villefranche. — Conseil municipal. — Le conseil s'est réuni hier soir, à huit heures, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Laurent, adjoint.

Voici les décisions qu'il a prises : Approbation du cahier des charges pour la fourniture du charbon nécessaire aux établissements communaux.

Indemnités de logement dues aux instituteurs et institutrices ; le conseil vote les indemnités fixées par la loi.

Invalides du travail, Magny et Descombes ; le conseil vote le contingent fixé pour 1892.

Le conseil autorise M. le maire à ouvrir une nouvelle instance contre la compagnie des eaux, en suite des procès-verbaux relevés contre elle.

Place du Palais. Le conseil vote le complément des ressources nécessaires au paiement des indemnités dues aux expropriés.

Le conseil adopte, en principe, le projet général d'amélioration comportant la construction de canaux ; l'établissement de bordures, de rigoles, de chaussées en pavés d'échantillon, l'érection d'une statue à Et. Poulet, l'établissement d'un square sur la place de la Sous-Préfecture, l'érection d'une statue à Claude Bernard.

La construction d'un kiosque à musique, la construction d'une salle de concert, des travaux de remblaiement de la rue Humblot, l'établissement de trottoirs en ciment, tout ce projet est renvoyé à la commission des travaux publics pour une nouvelle étude.

Le conseil vote ensuite, après discussion, le budget principal de 1893.

Différentes autres affaires ont ensuite reçu la suite qu'elles comportaient.

La séance a été levée à onze heures.

Liergues. — Conférence agricole. — Le dimanche 23 octobre, à 2 heures, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera à Liergues une conférence agricole.

Manche. — Fête baladoire. — Dimanche prochain, grande fête baladoire organisée par les jeunes gens de la localité. Le programme de cette fête comprend de nombreux divertissements. A partir de trois heures, grand bal public qui se prolongera jusqu'à minuit. Le soir, brillantes illuminations et feu d'artifice.

AIN

Meximieux. — Tir au profit du sou de écoles. — Dimanche, à deux heures de l'après-midi, malgré le temps froid et brumeux, le tir organisé par le comité du sou des écoles laïques a très bien réussi. Notre excellent fanfare, toujours dévouée aux œuvres de bienfaisance, a bien voulu nous prêter son concours.

Voici la liste des meilleurs tireurs, par ordre de mérite : M. Bouvier, instituteur à Pollet, commune de Saint-Maurice-de-Gour-dans, a obtenu le premier prix ; viennent ensuite MM. Bourdon, François Faulconnet, Pierre Laloue, puis MM. Boel, Berthet, Rambaud, Francis Dumas, Jean-Marie Falconnet et Roux.

Tous nos remerciements à notre fanfare qui a contribué au succès de ce tir qui a produit la somme de 103 francs.

ISÈRE

Vienne. — Accident du travail. — Mardi soir, le nommé Chollier, habitant rue Maugiron, employé à l'usine Pascal Valluit, en travaillant à une machine dite « loutetage » s'est fait prendre le bras gauche par le trou d'alimentation.

Relève de suite, il n'a pas tardé à expirer, malgré les soins qui lui ont été prodigués.

DROME

Valence. — Nominations. — M. Mathieu, ancien brigadier de gendarmerie, vient d'être nommé à la recette-débit de Château-Neuf-d'Isère.

M. Rodillon, ancien militaire, est nommé à la recette-débit de Peyrins.

— Récompense au dévouement. — Une mention honorable pour acte de dévouement a été accordée sur la proposition de M. le préfet de la Drôme, par M. le président du conseil, ministre de l'intérieur, à M. Viallet, de Bourg-lès-Valence.

— Acte de probité. — M. Alphonse Thilly, rentier, rue des Alpes, 40, a déclaré au commissariat de police avoir trouvé une montre en or, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

— Tribunaux. — Sont spécialement chargés du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1892-93 près les tribunaux de première instance de Valence : M. Forcheron, juge de Montélimar ; M. Valentin, juge.

RÉCOMPENSES AU DÉVOUEMENT

Paris, 19 octobre.

A l'Officier de demain des récompenses pour faits de sauvetage sont décernées aux personnes ci-après :

RHÔNE

Médailles d'argent de deuxième classe : M. Henri Carsenac, maître d'un bateau-lavoir à Lyon, a sauvé une femme sur le point de se noyer ; Mme Martin, née Poyet, garde-barrière du passage à niveau 376 de la ligne de Saint-Etienne à Lyon, a sauvé différentes personnes sur le point d'être écrasées par des trains.

Mentions honorables : M. Etienne Lafont, ouvrier teinturier à Lyon, s'est signalé en combattant un incendie ; M. Louis Hurvot, ouvrier mécanicien à Lyon, a arrêté deux chevaux égarés ; M. Jean Berne, sapeur à la 5^e compagnie des sapeurs-pompiers du bataillon de Lyon, a sauvé deux personnes sur le point de se noyer.

DROME

Mention honorable : M. André Viallet, demeurant à Valence, s'est signalé par plusieurs actes de dévouement.

ISÈRE

Médaille d'argent de 2^e classe : M. Pierre Magnin, caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers de Voiron, a exposé ses jours en combattant des incendies.

LOIRE

Mentions honorables : MM. Raymond Moulin, homme d'équipe à la gare du Pertuiset ; Jean Dufour, passementier, à Saint-Just-sur-Loire, ont sauvé des personnes sur le point de se noyer.

SAONE-ET-LOIRE

Médaille d'argent de 2^e classe : M. Alphonse Vincent, cultivateur à Bragny-sur-Saône, s'est signalé et a été blessé au cours d'un violent incendie.

SAVOIE

Mention honorable : M. Barlet, âgé de 16 ans, domicilié à Jongieux, a porté secours à un de ses camarades en danger de se noyer dans le Rhône.

Militaires

DROME

Médailles d'argent de 2^e classe : MM. Fayolle, brigadier à la 14^e légion de gendarmerie ; Dagode et Tixier, gendarmes à la même légion, se sont distingués lors d'une inondation.

ISÈRE

Médailles d'argent de 2^e classe : M. Gailard, sergent-concierge à Grenoble, a maltrisé un cheval emporté.

HAUTE-SAVOIE

Médailles d'argent de 2^e classe : MM. Metra, maréchal des logis, commandant d'une brigade à pied de gendarmerie à Sallanches ; Auber, brigadier, commandant une brigade à pied de gendarmerie à Saint-Gervais ; Turin, gendarme de la même brigade, ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel lors de la catastrophe de Saint-Gervais.

Nouvelles de Suisse

19 octobre.

Berne. — M. Numa Droz, conseiller fédéral, est nommé chef du bureau international des chemins de fer, entrera en fonctions le 1^{er} janvier prochain. Cette nouvelle a causé une surprise générale et les regrets sont nombreux. M. Droz doit renoncer à son poste de conseiller fédéral. La grande fatigue qu'il éprouvait ces derniers temps et les instances de sa famille l'ont engagé à prendre cette décision. On parle pour le remplacer de M. Comtesse, de Neuchâtel, ou de M. Lachenal, de Genève.

Lausanne. — Suite de l'affaire du « Mont-Blanc ». — Par suite de l'interrogatoire de Fournier, il est établi que c'est sur la demande de Rochat qu'il a modifié les deux derniers rapports. Fournier dit donc des rapports faux, selon les instructions de Rochat. Il mit de côté les rapports véritables, les confia à sa femme qui, plus tard, les remit à la justice.

Interrogatoire de Melchior Lips, Zurichois, âgé de 67 ans, mécanicien en chef. — Il est au service de la compagnie depuis 1870. Il déclare n'être jamais descendu dans la chambre des machines

du Mont-Blanc. Il était chef de chantier, et n'allait sur les bateaux que le dimanche en promenade. Avant son interrogatoire chez le juge d'instruction, Rochat, paraît-il, lui ordonna de passer sous silence certains faits. Lips a l'accent alsacien et est sourd. Son interrogatoire ne manque pas de pittoresque.

L'interrogatoire de Rochat est le plus important. Suivant lui, l'explosion est due à la corrosion d'une fente du dôme et à la qualité médiocre du métal.

Rochat, directeur général de la compagnie de navigation, a 53 ans. Il occupe ce poste depuis 1870. Il ne fit que des études théoriques de mécanique. Il était chargé de la direction immédiate de l'entreprise, de la conservation des archives, de la comptabilité, de la surveillance des employés, de l'établissement des horaires, de la partie technique des bateaux, de la surveillance des bateaux et du matériel.

La société est composée d'un conseil d'administration de quinze membres, se réunissant quatre ou cinq fois annuellement dans les bureaux de la compagnie. Le conseil ne s'occupe seulement que des grosses affaires en fait de réparations. Entre le directeur et le conseil existe une délégation de cinq membres qui se réunissent plusieurs fois annuellement et qui s'occupe des petites réparations.

Le président établit que depuis longtemps plusieurs chaudières étaient en mauvais état, ce que M. Rochat n'ignorait pas. Il demanda ensuite à l'accusé quelles étaient les attributions de Lips. Rochat répond que Lips était chef mécanicien et chef de chantier. Il était chargé de toutes les réparations, et comme chef mécanicien avait la surveillance des mécaniciens de tous les bateaux en marche. M. Lips, dans son interrogatoire avait fait une déclaration contraire. La suite de l'interrogatoire de M. Rochat est renvoyée au lendemain ; l'audience est levée à 6 heures 20.

Reprise de l'interrogatoire de Rochat. — Ce dernier explique que le chef mécanicien

correspondants nous signalent de très fortes eaux et des routes coupées par l'inondation de la Saône. A Lyon, le niveau de notre rivière, quoique assez élevé, n'a pour le moment rien d'inquiétant, mais les eaux sont bien saumâtres et boueuses.

Un nouveau brancard : M. le docteur Dognon, major de 1^{re} classe au 99^e de ligne, vient d'inventer un nouveau brancard pour l'armée.

Le général Berge, gouverneur de Lyon, le général Faugeron, s'étaient rendus, hier, au fort Lamoignon pour assister aux essais de ce nouveau brancard.

Il est d'une grande commodité et bien plus léger que l'ancien et ne demande pour son emploi que deux porteurs au lieu de quatre ; un homme seul, lorsque le brancard n'est pas ouvert, peut le porter. Le malade qui est à l'intérieur est toujours maintenu horizontalement, même dans les plus grandes descentes.

La baron Berge a voulu même prendre place à l'intérieur du brancard pour mieux juger de son utilité et de sa commodité.

Après avoir vivement félicité l'inventeur, le gouverneur lui a recommandé d'envoyer sans tarder le modèle de ce nouveau brancard au ministère de la guerre ; car, lui a-t-il dit, dans les Alpes, son emploi sera des plus précieux, à cause de la difficulté qu'il y a à faire monter le brancard actuel.

Les élèves nouveaux de l'école du service de santé militaire entrent à l'école les 24 et 25 octobre, au nombre de soixante.

Les concours d'admission à l'école militaire de Lyon a été, cette année, particulièrement brillant : non seulement le nombre des candidats inscrits a dépassé 300 (soit un admis sur 5 candidats), mais les épreuves ont été excellentes chez tous les élèves reçus et même sur un certain nombre de non classés après le 60^e. On est donc désormais certain que le recrutement de nos médecins d'armée ne saurait comprendre que des jeunes gens instruits et distingués : l'école de Lyon donne les résultats espérés.

Les élèves anciens, bien que depuis plusieurs jours on en rencontre un certain nombre en ville, ne sont tenus d'être présents qu'à dater du 2 novembre au soir. Le 3 aura lieu la rentrée des facultés, et, dès le 4, les cours, cliniques et divers exercices de l'école reprendront leur marche accoutumée.

Les représentations que Coquelin aîné donnera à Lyon le 26 et le 27 octobre et dont nous avons parlé l'autre jour, s'annoncent bien et la location des places paraît devoir être très assidue, si nous en jugeons par la quantité de personnes qui sont déjà venues demander des renseignements au Casino. Le prix des places, chose rare pour les troupes de tournée, sera des plus modestes : les fauteuils ont été mis au prix de six francs, c'est dire qu'ils vont être prestement enlevés. Ajoutons que c'est une bonne fortune pour nous que d'entendre Coquelin aîné avec son fils et M^{lle} Thompson, qui a obtenu un si grand succès au Vaudeville dans sa création des *Jobards*. La première représentation se composera de *L'été de la Saint-Martin* et *Made moine de la Seiglière*, dans la seconde nous entendrons *Gringoire* et *Le Gendre de M. Poirier*.

Un panorama lyonnais à l'Exposition de 1894 : Un de nos compatriotes vient de s'entendre avec le peintre Polipol, pour l'exécution d'un panorama appelé à figurer à l'Exposition et qui aura un caractère exclusivement lyonnais.

Ce panorama représentera la bataille de Nuits, à laquelle ont pris part la première et la deuxième légions du Rhône, et parmi les personnages qui y figureront, on reconnaîtra bon nombre de nos compatriotes bien connus à Lyon que M. Polipol se propose de faire poser devant lui.

Ce panorama sera complété par un diorama représentant la rentrée à Lyon des mobiles du Rhône.

A Lyon, tout le monde se souvient de leur entrée triomphale, de l'aspect hâve et superbe de ces triomphateurs, les seuls de la guerre de 1870.

La renommée et le passé du peintre nous sont un sûr garant de la valeur de l'œuvre qu'il nous produira.

L'année dernière encore, M. Polipol reçut de notre nouvel allié une distinction bien due à son talent.

Le czar de Russie, après une visite à son panorama : le *Sacre du Czar*, qui fut le clou de l'Exposition de Moscou, l'invita à sa table et le décora de l'ordre de Sainte-Anne.

Les Mendiants à Lyon

L'abaissement subit de la température nous fait songer au prochain hiver et aux misères que chaque année cette saison ramène.

Pour les heureux de la terre, c'est la belle saison, et l'hivernage a déjà commencé. Le rapide qui passe chaque soir à cinq heures à la gare de Perrache emporte vers les rivages de la Méditerranée une foule de gens qui, certainement n'auront pas à souffrir des rigueurs de la saison des frimas.

Mais voilà qu'il va falloir songer aux malheureux, aux miséreux qui, sans pain et sans gîte, sont fatalement destinés à se faire « ramasser » bientôt par les rondes de gardiens de la paix. Ceux-là méritent qu'on s'occupe d'eux et nous ne saurions trop attirer sur eux l'attention de l'administration municipale.

Par exemple, ceux que nous plaignons moins, — à quelques exceptions près bien entendu — ce sont les mendiants de profession, ceux que l'on voit l'été aux terrasses des cafés et sur la place Bellecour, ceux qui, simulants quelque infirmité, s'accrochent désespérément aux papiers de votre redingote et ne méritent en somme que peu de pitié. Le métier doit être rémunérateur, car cet été a fait éclore une nuée de professionnels et surtout de jeunes « mendigots » que les parents poussent à cette industrie qui, pour eux surtout, est lucrative.

On pouvait voir, il y a un mois à peine, un bébé ayant tout au plus quatre ans, qui vendait des horoscopes dans les cafés. Le bras de l'enfant ne pouvait atteindre la poignée de la porte, si bien que le père de cette pauvre petite créa-

ture faisait l'office de portier à l'entrée ou au sortir de la fillette de l'établissement.

On le sait : les gamins qui mendient doivent apporter une somme déterminée à leurs parents ; si la recette n'est pas complète, songeant aux *taloches* qui les attendent, les petits mendiants se demandent comment ils pourront faire pour éviter la correction. Alors, ils pensent au vol, et si un étalage se trouve là à point pour les tirer d'embarras, prestement, ils enlèvent quelque objet que l'on vendra à vil prix à un brocanteur toujours complaisant. La recette est parfaite, et... le mendigot recommence jusqu'à ce qu'il soit pris par la police et emmené à Saint-Paul.

Si l'on pouvait consulter le registre d'écrou de la prison, on se rendrait compte de la vérité des faits que nous avançons. Au surplus, les gamins, une fois condamnés — avec ou sans application de la loi Bérenger — reviennent rarement dans le droit chemin ; c'est là le principal recrutement des pensionnaires des « centrales » ; ce sont là les malingres qui, de chute en chute, du vol en allant à l'agression nocturne, deviennent un jour les criminels dont nous avons trop souvent à narrer les tristes exploits.

Il est prudent de mettre un terme à cet état de choses, de rechercher et de punir sévèrement les parents sans entraînables qui poussent leurs enfants à faire un pareil métier, au bout duquel est fatalement le crime ou la prostitution.

Au sujet, d'ailleurs, de la perversité d'instinct de ces gaillards-là, il nous revient une anecdote ; elle est d'hier, et s'est passée précisément à Lyon.

Lorsqu'ils sont libérés, certains détenus — nous ne parlons pas des pensionnaires attirés de l'hôtel des Fayots — certains détenus, disons-nous, qui ont montré une conduite exemplaire, sont recueillis par un patronage qui cherche à les placer et à les aider autant qu'il est en son pouvoir.

S'ils ne réussissent pas, les administrateurs du patronage occupent provisoirement les libérés, à qui ils donnent quelque rétribution leur permettant de manger, voire même de s'offrir un « p'tit verre » ou du tabac. Après une semaine, on donne congé au détenu en lui souhaitant bonne chance.

Or, il y a quelques mois, un voleur à qui ses débuts malheureux avaient valu trois mois de prison à Saint-Paul, — peine qu'il avait subie, du reste, avec une résignation et un repentir admirablement exprimés — fut de la part du patronage, l'objet d'une condescendance extraordinaire.

Le directeur de la prison, M. Raux, lui remit un ticket de troisième classe pour Paris, où il devait soi-disant trouver du travail, et le soir du départ notre homme s'en fut dire adieu à ses bienfaiteurs du patronage. Il revint ensuite voir M. Raux et se confondit en remerciements, jurant ses grands dieux qu'il ne recommencerait plus, et que pendant toute sa vie, il regretterait la faute commise.

Il pleuvait à torrents ce soir-là ; le directeur, homme aimable, ne poussa pas l'amabilité jusqu'à accompagner son pensionnaire à la gare de Perrache. Il s'en repenta, on va le voir.

Quelques minutes après le départ du pseudo-repentant, un administrateur du patronage entra précipitamment chez le directeur.

— Avez-vous vu X... ?

— Oui, je viens de lui remettre son ticket pour Paris, il m'a même prié de vous remercier pour des vêtements que vous lui avez donnés. Mais, dites-moi donc, vous faites bien les choses au patronage : avec un complet noir vous lui avez même donné un splendide chapeau à haute forme qui le fait ressembler à un duc voyageant incognito.

Le directeur du patronage l'interrompit douloureusement :

— Mais sachez donc qu'il nous a volé tous ces vêtements et si je n'ai qu'un chapeau melon ce soir, c'est que le superbe chapeau de soie de X... a été pris à mon porte-manteau.

Etonnement du directeur de la prison qui, aussitôt, décide de se rendre à la gare de Perrache pour faire arrêter le voleur.

Le comble, ce fut que M. Raux ne retrouvait pas non plus son parapluie que X... avait emporté en partant, pour abriter les vêtements qu'il avait si honnêtement acquis.

Et, comme conclusion, les deux volés ajoutèrent :

— Quel chenapan ! Qu'il aille se faire pendre ailleurs !!! A. D.

UNE TRISTE FIN

« La femme des curés », car tel était le nom d'une femme galante bien connue à Lyon autant par ses nombreuses et passagères amours que par ses toilettes excentriques, est morte la nuit dernière, dans des circonstances assez singulières.

De son vrai nom, elle s'appelait Claudia Rachel. C'était une grosse fille, d'une quarantaine d'années, aux allures de vachère, très laide, outrageusement maigrette, toujours affublée d'étoffes aux couleurs criardes, coiffure ajustée.

Elle occupait un très coquet appartement au deuxième étage du numéro 30 de la rue Tupin. Pendant tout le jour, c'était un défilé continu de robes noires ; aussi dans le quartier, on n'appelait plus Claudia Rachel que « la femme aux curés ».

Mardi soir, vers minuit, la concierge de la maison fut réveillée par un véritable prétre à demi vêtu qui, d'un air effaré, lui dit :

— Montez vite, Claudia est malade !

La concierge monta en effet. Elle trouva Rachel en chemise, étendue au milieu de la chambre. La malheureuse râlait.

Avec beaucoup de peine la concierge et le prétre la remirent sur son lit, puis ce dernier, sous prétexte d'aller chercher un médecin, disparut. Depuis on ne l'a pas revu ; on ignore qu'il est.

Ne le voyant pas revenir, la concierge pria un locataire d'aller réveiller un médecin.

Le docteur Boyer vint quelques instants après. A première vue, il jugea la malade perdue. En effet, deux heures après, elle

rendit le dernier soupir, sans avoir pu parler.

D'après le médecin, la mort est due à un accès d'apoplexie aiguë. En effet, Claudia Rachel buvait énormément ; sur un gendron on a trouvé une bouteille de chartreuse aux trois quarts vide.

Hier matin, M. Pôhu, commissaire de police, son secrétaire, M. le juge de paix du 11^e canton se sont rendus 30, rue Tupin, pour procéder aux constatations légales.

M. Pôhu, a fait envoyer le corps à la Faculté de médecine, pour être soumis à l'autopsie.

Les magistrats ont ensuite inspecté l'appartement, fouillé les meubles pour tâcher de retrouver une indication quelconque permettant de faire connaître les parents de la défunte, dont la famille et même le véritable état-civil sont totalement inconnus.

L'appartement est très luxueusement meublé, dans les tiroirs d'un meuble on a trouvé une volumineuse correspondance, une liste de noms et plusieurs albums contenant des photographies obscènes. Pas d'argent : la veille de sa mort, Claudia Rachel, qui possédait une certaine fortune, avait déposé 22.000 francs au Crédit Lyonnais.

Avant de se retirer, les magistrats ont apposé les scellés et constitué un gardien.

Le service de la Sûreté a reçu l'ordre de rechercher le prétre, dernier compagnon de plaisir de Claudia Rachel.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 20 octobre, 20^e jour de l'année. Nouv. lune le 20 ; Premier quartier le 28. Soleil : lever, 6 h. 30 ; coucher, 4 h. 50.

Grève contre le gaz. — Ce soir aura lieu, à huit heures du soir, une grande réunion des grévistes à la salle Indienne, au Théâtre-Bellecour. M. Serf, ingénieur à Paris, traitera la question des grands fiéls modernes et notamment du monopole des compagnies gazières.

La délégation lyonnaise rendra compte de ses travaux à Marseille.

L'entrée sera absolument gratuite.

En raison de la réunion de la Salle Indienne, l'assemblée ordinaire du jeudi aura lieu avant la conférence.

MM. les commissaires des six arrondissements sont convoqués d'urgence à la Salle Indienne, à 7 heures 1/2 très précises ; cette convocation remplace la lettre individuelle.

Suicide à l'Hôtel-Dieu. — Hier soir, à 8 heures, un malade depuis longtemps en traitement à l'Hôtel-Dieu, le nommé Louis Brévoine, 49 ans, maçon, trompant la surveillance d'un autre malade commis à sa garde, s'est précipité dans la cage d'escalier de la hauteur du deuxième étage et est venu s'abîmer dans la cage du vestibule.

Ce malheureux, qui souffrait depuis longtemps, avait souvent manifesté l'intention de se suicider.

Le chirurgien de la salle où se trouvait Brévoine, et le commissaire de police, M. Pôhu, ont fait les constatations d'usage.

Disparition. — M. Jean-Marie Cottin, 35 ans, manœuvre, a disparu de son domicile, rue Mazenod, 100.

Taille moyenne, cheveux et moustaches noirs, nez gros, cicatrice au front, côté gauche.

Vêtu d'un paletot tout gris, pantalon drap bleu, casquette drap noir et chaussé de galoches avec chaussettes gris brun.

Employés infidèles. — M. Hennequin, boucher, rue Victor-Hugo, 32, rentrant inopinément hier soir, à 3 heures, dans son magasin, a surpris un de ses employés, le jeune Gabriel B..., garçon boucher, qui, à l'aide d'un passe-partout, cherchait à ouvrir le tiroir de la banque.

On a également écroué une dame Antoinette M..., employée de commerce, cours Gambetta, pour vol de marchandises au préjudice de M. Coquard et Deshayes, chemisiers, rue Saint-Pierre.

Chute. — M. Louis L..., qui Jean-Jacques Rousseau, qui conduisait une voiture, est tombé de son siège près de la rue de Marseille.

Transporté dans une pharmacie voisine, il a reçu des soins avant d'être transporté à son domicile. Le cheval, qui avait continué sa route, a été arrêté près de Perrache.

Cheval emporté. — Le cheval de M. Cuiller, qui était en station boulevard des Brotteaux, est parti à fond de train pendant que son propriétaire livrait des marchandises à un client du boulevard des Brotteaux.

M. Cahuzac, garçon boulanger, 414, rue de Séze, voyant le danger, sauta à la bride du cheval qu'il put maîtriser après avoir été traîné sur un long parcours.

Cabaret artistique du Chat Noir. — Nous atteignons à la bonne époque, à celle où les théâtres connaissent les bonnes recettes. Un temps sec et froid, celui que nous avons depuis deux jours, est, pour tout dire, d'été au théâtre.

Le Chat Noir, lui, n'a besoin d'aucune faveur de la température et se soucie peu qu'il fasse chaud ou froid ou qu'il pleuve, maximum, chaque soir, il continue à faire le maximum.

Il a la vogue, il est à la mode et cela lui suffit, car la vogue, c'est le succès assuré pour longtemps. Sa réputation a été établie dès le premier jour, et maintenant, tous ceux qui veulent passer agréablement une soirée, ceux qui niment les poèmes dans lesquels revit la vieille et franche gaieté gauloise comme ceux qui préfèrent les chansons où l'émotion et le patriotisme sont traduits en vers très modernes et pleins de sentiments, savent où aller quand arrive l'heure de se reposer des soucis de la journée.

Au Cabaret artistique du Chat Noir, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, les spectateurs peuvent se divertir au théâtre des *Ombres parisiennes* inimitables et infiniment supérieures de l'avis de tous, aux *Ombres* de la tournée Rodolphe Salis. On ne saurait rêver de plus charmante illustration à des chansons et à des poèmes. Le succès de ces *Ombres parisiennes* si originales, si vivantes et d'une si étonnante perfection n'est pas près de finir.

Casino des Arts. — Samedi, début d'Angèle Renard, chanteuse de genre, fille du célèbre ténor Renard.

Dimanche prochain, première matinée enfantine à prix réduits.

Incessamment, le capitaine Cody, fils de Buffalo, et sa troupe de tireurs américains.

Sala-Bouffes. — Avec les frères Forest, c'est une nouvelle de gaieté et de bonne humeur qui s'est levée. On n'est pas plus amusant, pas plus fantasiste qu'ils le sont eux-mêmes. A côté de leurs jolies et de l'année dernière, ils ont apporté une série complète d'innovations, dont l'une d'elles, *Les Clochettes*, suffirait à justifier les applaudissements du public.

Concours de marche. — Les commerçants du quartier Saint-Claire sont invités à une réunion préparatoire en vue du concours de marche organisé par les Touristes de St-Claire aujourd'hui jeudi 20 courant, à 8 heures du soir, café Peylat, grande rue Saint-Claire, 2.

Médicaments frais, bons et pas chers Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

Phé du Serpent. — Grands Rabais

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Paris, 19 octobre.

Suivant des renseignements de source autorisée sur la convention franco-suisse, voici l'exposé des motifs du projet :

On dit que le gouvernement fera valoir que nous avons toujours eu des relations commerciales actives avec la Suisse. Le Parlement ne refusait pas d'examiner avec des intentions amicales les moyens d'éviter une rupture ; d'ailleurs, il ne s'agit pas d'un traité et le gouvernement conserve sa liberté.

Le ministre du commerce a examiné successivement chacune des réductions proposées au sujet des vaches et des taureaux ; il établit que les produits importés peuvent être considérés comme des matières premières, puisqu'ils sont employés à l'élevage et à la reproduction.

Pour le lait, il s'agit surtout de donner satisfaction aux populations de la frontière, concernant les fromages de pâte dure qui ne se produisent pas en France en grande quantité, l'importation ne saurait donc nuire à l'intérêt français.

Le projet crée un nouveau droit visant les pâtes chimiques humides que le tarif n'avait pas prévu. Sur les fils de coton, le gouvernement a maintenu l'échelle des droits sur les écus ; la concession porte sur les fils de coton simples teints ou glacés, or, l'importation de ces fils est très faible, la surtaxe de 0,25 centimes par kilo protège suffisamment la teinturerie française.

Relativement aux fils de coton par simples glacés, le gouvernement estime que la surtaxe de 0 fr. 45 était exagérée, les fils de soie ne sont pas remis en question. La modification, déterminant la manière de compter le nombre de fils dans les tissus de lin, chanvre, ne soulève aucune objection, la destination établie par le tarif entre les fils de coton blanchis et les tissus de coton blanchis n'a pas de raison d'être.

Pour les cotons imprimés, ayant que 60 centimètres de largeur, il ne semble pas juste de leur appliquer la même droit que pour les tissus d'un mètre de largeur. Le pour les droits sur les tissus de coton imprimés était une cause de rupture. Au sujet des tissus de coton fabriqués avec des fils teints, blanchis ou glacés, le gouvernement fera valoir que les tarifs donnaient une protection moins grande aux tissus fabriqués avec des fils teints, qu'aux tissus ordinaires, teints en pièce. La surtaxe proportionnelle serait remplacée par une surtaxe fixe de 0 fr. 25 par kilogramme ; les surtaxes de blanchiment, teinture, glaciage, seront ajoutées à la surtaxe fixe sous la réserve seule que cette surtaxe sera perçue sur le blanchiment, glaciage ou teinture, suivant que l'une ou l'autre des opérations dominera.

Sur l'horlogerie suisse, on concède à l'horlogerie française une distinction entre les mouvements ébauchés ou ceux finis et la suppression du poinçon. La seule modification consiste dans la réduction de 0,75 le douzième, le droit d'un franc sur les ébauches de 494 ; le droit unique de 50 fr. remplacera les droits de 45 fr. et de 90 fr. sur les carillons et boîtes à musique.

Le gouvernement s'appliquera à établir que non-seulement la convention franco-suisse n'affecte pas la production française, mais qu'elle est conforme à ses intérêts. M. Jules Roche comparera les exportations aux importations entre la Suisse et la France.

En regard des concessions faites à la Suisse, il placera celles qu'elle nous accorde.

Il insistera sur l'avantage qu'il y a pour nos produits à entrer avec les mêmes avantages que les produits similaires des nations plus favorisées et sur les dommages que causerait à notre industrie la perte de notre exportation en Suisse.

Il laissera le parlement apprécier si, dans ces conditions, nous devons nous résoudre ou perdre le marché, ou faire la guerre aux tarifs ou accepter la convention.

A Carmaux

Carmaux, 19 octobre.

Un mouvement très prononcé se manifeste en faveur de l'acceptation par les grévistes de l'arbitrage admis hier par le baron Reille. De pressantes instances viennent d'être faites par de nombreux députés de l'extrême gauche et du parti ouvrier auprès de M. Baudin et de M. Dugué, les suppliants de faire accepter l'arbitrage par les mineurs. Il paraît certain toutefois que les chefs du mouvement exigent préalablement la réintégration de M. Calvignac.

Depuis ce matin, on assure qu'en présence des lenteurs prévues pour les négociations de l'arbitrage, un mouvement très sensible se dessine en faveur de la reprise du travail, surtout parmi les mineurs non syndiqués.

Carmaux, 19 octobre.

Dans une réunion privée des mineurs, M. Baudin a rendu compte des débats de la Chambre d'hier, il a déclaré que si le baron Reille avait accepté l'arbitrage, c'est qu'il se sentait perdu. Il termine en laissant les mineurs libres d'accepter ou de refuser l'arbitrage proposé. Après ces discours, une fillette vêtue de rouge est venue offrir un bouquet à M. Baudin et lui réclamer un compliment. La réunion a ensuite adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Les mineurs de Carmaux, sans préjuger du principe de l'arbitrage ou du choix de l'arbitre, déclarent attendre les propositions du conseil d'administration de la Compagnie. Ensuite la continuation de la grève a été adoptée.

Les assistants ont fait une ovation chaleureuse au mineur Bibes, condamné par le tribunal d'Albi, qu'une délégation était allée chercher à la gare.

La sortie s'est effectuée sans incident.

LE VOL DE LIÉVIN

Lens, 19 octobre.

Le parquet de Béthune est arrivé à Liévin, à 4 heures, pour constater le vol de dynamite commis dans le dépôt des mines de Liévin.

Des soupçons planent sur des enfants.

Lens, 19 octobre.

Après enquête, le parquet de Béthune a arrêté trois enfants de treize à quatorze ans, les nommés Driche, Bayet et Bosaux.

Samedi dernier, vers trois heures du soir, ils avaient pénétré, en enfonçant la toiture, dans le dépôt de dynamite des mines de Liévin où ils ont enlevé cinq cartouches.

On s'étonne qu'aucune surveillance ne soit exercée autour de ce dépôt d'explosifs.

dans lequel, l'enquête l'a démontré, il est facile de pénétrer. Deux cartouches ont été retrouvées.

CONGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Paris, 19 octobre.

Le congrès de la propriété foncière a adopté la résolution suivante :

« Il est désirable d'organiser les moyens de purger, dans un délai déterminé, les actions en nullité, en résolution et en rescision, de manière à éviter de remonter la série des propriétaires antérieurs pour la justification des droits réels. »

L'ÉTAT SANITAIRE A MARSEILLE

Marseille, 19 octobre.

Aujourd'hui, 22 décès dont 3 suspects.

ABORDAGE EN MER

Marseille, 19 octobre.

Cette après-midi, vers deux heures, le vapeur français « François-Marie » sortait du bassin de la Joliette, allant à Nice, lorsqu'il fut abordé par le vapeur la « Manche », des Messageries maritimes, venant de Londres.

Le « François-Marie » n'a eu que des avaries légères qui ne l'ont pas empêché de continuer sa route.

Le « Manche » n'a pas souffert. Le mauvais temps a régné dans le golfe. Le mouvement du port s'en ressent.

LA LOI MILITAIRE EN ALLEMAGNE

Berlin, 19 octobre.

La « Post » apprend que le projet de loi militaire et l'exposé des motifs ont été présentés, aujourd'hui, au Conseil fédéral.

DANS LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buenos-Ayres, 19 octobre.

Une insurrection a éclaté dans la province de Santiago de l'Estero. On ne peut encore se prononcer sur la gravité du mouvement.

L'UGANDA

Londres, 19 octobre.

Un missionnaire protestant, arrivant de l'Ouganda, raconte que les troubles de ce pays ont été causés par un catholique qui avait tué un protestant. D'après ce missionnaire, le roi, lorsqu'il eut échappé à l'autorité des catholiques, raconta que ces derniers avaient voulu le tuer à différentes reprises, qu'aussi il voulait se faire protestant.

Le missionnaire a donné de longs détails sur le pays et sur la question d'évacuation.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 19 Octobre 1892

férentes reprises, qu'aussi il voulait se faire protestant.

Le missionnaire a donné de longs détails sur le pays et sur la question d'évacuation.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 19 Octobre 1892

3 0/0	99 07	Priorité ot.	»	»
Italian	92 10	Robinson	95	00
Turc	21 82	Portugais	25	56
Extérieure	63 97	Tabacs	375	00
Egypte 6 1/2	»	Tharsis	»	»
Egypte 3 1/2	»	Lots Turcs	91	25
Banque	»	Banque ot.	592	50
Otto. cons.	»	Alpines	136	25
Russe cons.	»	De Beers	425	00
Orient	»	Hongrois	95	18
Tinto-Tinto	401 25	Douanes	473	12

